



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Prise à bail transitoire de locaux pour le Service de protection de l'enfance à MOLSHEIM

Rapport n° CP/2012/277

Service gestionnaire :

Service stratégie immobilière

Résumé :

Il est proposé de prendre en location sur une durée maximale de 2 ans, les locaux destinés au Service de protection de l'enfance sur le secteur Molsheim-Saverne à MOLSHEIM, en attendant l'implantation définitive.

Dans le cadre de la réorganisation de l'activité du Service de protection de l'enfance (SPE) sur l'ensemble du territoire départemental, il est prévu de créer un site sur MOLSHEIM destiné au secteur d'intervention Molsheim-Saverne.

En attendant la mise en œuvre d'une implantation pérenne, il est nécessaire de recourir à une location temporaire.

Des locaux de 225 m² sont disponibles au 1^{er} étage (avec ascenseur) de l'immeuble « Le Grand Sport » dans la zone d'activités Ecospace où les services sociaux du Département sont déjà installés. Ils sont assortis de 2 emplacements de parking en sous-sol et 6 places privatives en extérieur.

Il s'agit d'un immeuble neuf en R+2 labellisé THPE et propriété de la SARL ECOSPACE.

La durée du bail serait de 24 mois maximum à compter du 15 avril 2012, le bail pouvant être résilié, si le Département le souhaite, à tout moment après une période ferme de 12 mois, soit à partir d'avril 2013.

Le loyer s'établirait à 32 700 € HT par an, indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction et l'avance sur charges serait fixée à 870 € HT/trimestre.

Il est précisé que le redéploiement du SPE aura pour conséquence l'abandon des locaux loués place des Halles à Strasbourg, ce qui correspondra à une économie budgétaire d'environ 68 000 € par an.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

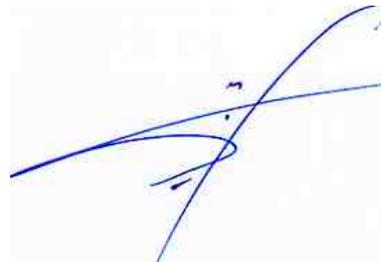
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le bail à conclure avec la SARL ECOSPACE relatif à la prise à bail sur une durée maximale de 24 mois à compter du 15 avril 2012, des locaux de 225 m² situés au 1er étage de l'immeuble "Le Grand Sport" et des places de stationnement correspondantes 18 rue Gaston Romazzotti à MOLSHEIM.

Ce bail comporte la possibilité pour le Département de résilier à tout moment après l'expiration d'une période ferme de 12 mois et un loyer hors charges de 32 700 € HT par an, indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

La commission permanente autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer ce bail et approuve le versement à la société Rive Gauche CBRE, d'honoraires de négociation d'un montant de 1 883,70 €.

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL